

La Gruyère – 20.06.2013

Les élèves de l'école enfantine auront des heures de caté

- Religion

| Jeudi, 20. juin. 2013



Dès l'automne, certains élèves d'enfantine auront aussi des heures de catéchisme. Pour répondre aux questionnements des petits et non pour vendre une religion, rassurent les catéchistes. Une nouveauté relative à la Loi scolaire.

PAR PRISKA RAUBER

«Dis maman, c'est quoi le baptême?» – «Heu, disons que ça marque le passage de ta petite sœur dans la communauté chrétienne.» – «C'est qui ces chrétiens?» – «Ben...» Avant les redoutables et redoutées questions sur Dieu, son lieu de résidence et sa descendance, les parents passent encore de longs moments de solitude devant leurs enfants pétris de questions. «A quatre ans, ils s'ouvrent à la vie, s'éveillent en effet à la culture et au monde spirituel aussi», confie l'abbé Dunand, curé modérateur de l'Unité pastorale (UP) Notre-Dame de Compassion. «Ces heures de catéchisme leur permettront de trouver des réponses à leurs questionnements existentiels. Elles donneront aussi aux Eglises l'occasion d'être proches de ces petits.»

«S» à Eglises, car le projet est né de la collaboration entre les Eglises réformée et catholique du canton. «Il se veut absolument œcuménique», insiste l'abbé. Et nullement propagandiste, rassurent les membres de l'équipe qui ont pensé la formation des catéchistes et la mise en place de ces heures. «Le but n'est évidemment pas de vendre une religion», précise Céline Ruffieux, membre en formation de l'équipe pastorale de l'UP Notre-Dame de Compassion. D'ailleurs, comme en primaire, ces heures ne sont pas obligatoires. Les parents pourront en dispenser leur enfant. «Pour nous, il s'agit d'être là, en tant que chrétiens, tout de même, de donner du temps et de l'espace à chaque enfant. Et de semer des graines, qui pousseront peut-être!»

Cinq fois l'an

A raison de cinq temps forts d'un peu plus d'une heure, sur l'année, la catéchèse destinée aux élèves des écoles enfantines s'articulera autour de trois axes. «Le premier sera d'associer deux fêtes vécues par les enfants, comme Pâques ou Noël, avec le texte fondateur des Ecritures, précise Céline Ruffieux. Nous nous demanderons aussi ce que Dieu a à voir dans notre vie, en abordant ces grandes questions existentielles que les enfants se posent à cet âge et enfin, nous tenterons de développer une attitude de prière. Mais de manière œcuménique toujours, il n'y aura donc pas de célébration.»

Pour être aptes à assurer ces heures de catéchèse auprès des tout-petits, les catéchistes doivent suivre une formation spécifique de trente heures, développée conjointement par l'Office de formation de l'Eglise évangélique réformée et le Service de catéchèse du canton de Fribourg. «Le premier module a débuté en mai», indique Marianne Monney, la coordinatrice de la catéchèse pour l'UP Notre-Dame de Compassion. «C'est qu'on ne s'occupe pas d'enfants de quatre ans comme d'enfants de huit ans. Il faut une pédagogie spécifique, être au fait de leur développement cognitif, spirituel.»

Quatre cercles scolaires

Les élèves concernés dans le Sud sont ceux des cercles scolaires de La Roche-Hauteville, Mézières-Berlens, Châtelard-Grangette-Massonnens et de deux classes de Châtel-Saint-Denis. Ce projet a été élaboré au niveau cantonal, mais sa mise en application est de la responsabilité des régions. Une période pilote de trois ans a été instaurée. Raison pour laquelle toutes les classes enfantines fribourgeoises ne sont pas concernées dès la rentrée.

Pas comme la grammaire

«Les réalités sont tellement différentes d'une région à l'autre, précise l'abbé Dunand. Il faut imaginer que ces heures s'ajoutent à toutes les missions qu'assurent déjà les catéchistes. Et qu'il faut des locaux libres dans les écoles, car on ne peut pas enseigner à 23 élèves en même temps. On ne fait pas une expérience religieuse comme on apprend la grammaire.»

La commission de catéchèse de l'UP Notre-Dame de Compassion précise que «la religion» s'enseignera différemment de ce que les parents de ces petits ont connu. «La foi ne va plus de soi, elle ne se vit plus en famille. A nous de l'aborder selon les questions de notre temps», dit l'abbé Dunand, qui plaide en faveur d'une pastorale d'engendrement: «Celui qui se dit non-pratiquant peut pourtant l'être, s'il pratique l'Evangile, donc la charité. Nous devons sortir du temps où l'Eglise était culpabilisante, où croire était obligatoire...»

Dans la Loi scolaire

Si, désormais, les heures de catéchèse concernent également les élèves des écoles enfantines, c'est qu'elles ont été rendues obligatoires par la dernière modification de la Loi scolaire. «Et dans celle-ci, pour le cursus de la scolarité obligatoire, il existe une unité laissée à disposition des Eglises catholique et réformée pour un enseignement religieux confessionnel», précise Céline Ruffieux, membre du service de catéchèse de l'Unité pastorale Notre-Dame de Compassion. «La Direction des institutions, de la culture et du sport a donc demandé aux Eglises si elles voulaient utiliser ces unités.» Après discussions, il leur est apparu dans ces heures de catéchèse à l'école infantine l'occasion «de s'approcher de ces petits qui s'ouvrent aux questions spirituelles». Du côté de la DICS, on apprécie que le catéchisme à l'école infantine se donne sur cinq temps forts, et non de façon soutenue. PR